

République française

ARDECHE

USCLADES ET RIEUTORD - Commune

Séance du 27 mai 2025

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 19/05/2025

vingt-sept mai deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien BOURDELY

Présents : 11

Présents : Monsieur Sébastien BOURDELY, Monsieur Joseph ARZALIER, Madame Nathalie BREYSSE-BRUN, Monsieur Jean CHALLEAT, Monsieur Jean-Louis GUILLERMIN, Monsieur Bernard HILAIRE, Monsieur Denis JOURDAN, Monsieur Jean-Paul MEJEAN, Madame Solène MOUNIER, Monsieur Louis OLLIER, Monsieur Jean-Marie ROUX

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Refus de vote

0

Représentés:

Excusés:

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Monsieur Denis JOURDAN

Objet: Participation aux frais de scolarité des élèves de la commune - DE_2025_033

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de différents courriers reçus d'écoles primaires sollicitant une contribution financière

Vu l'absence d'école primaire et la présence d'enfant en âge scolaire sur la commune d'Usclades et Rieutord

Vu l'obligation légale des communes d'organiser l'accueil scolaire des enfants dont les parents résidents sur la commune (loi du 30 octobre 1.886 ; article 1.1)

Vu l'obligation légale faite aux communes avoisinantes d'accueillir les enfants en âge scolaire dans les écoles publiques dont elles disposent,

Vu l'obligation de participation de la commune de résidence aux frais de scolarisation d'un enfant accueilli dans une autre commune (art L 212-8 du Code de l'Education)

Mr le Maire propose au conseil de participer au frais de scolarité pour chaque enfant de la commune à hauteur de 531euros

Après en avoir délibéré le conseil municipal décider d'allouer des aides aux écoles pour l'année scolaire 2025/2026 comme indiqué ci-dessous

ECOLE	Nb enfant de la commune	CLASSE	Coût/élève	Total subvention école
Ecole Primaire Publique Le Béage	3	Maternelle et élémentaire	531,00€	1593.00€

OGEC -Ecole privé St Eulalie	1	Maternelle	531,00€	531.00€
Ecole Publique St Cirques-en-Montagne	5	Elémentaire	531,00€	2655.00€
TOTAL PARTICIPATION DES ECOLES				4779.00€

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an ci-dessus indiqués.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

A Usclades et Rieutord, le 27/05/2025

Le Maire : Sébastien BOURDELY



Le secrétaire de séance : Denis JOURDAN



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié